

COMPTE RENDU

Assemblée Générale du 14 avril 2022 à LA MOTTE D'AVEILLANS

Nombre de participants :

101 personnes à l'émargement, 68 votants et pouvoirs.

Le 14 avril 2022 à 9 h 15 les membres de la Fédération des Alpages de l'Isère se sont réunis à la Salle Socioculturelle de La Motte d'Aveillans, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président Denis Rebreyend.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Denis Rebreyend, président de l'Association et président de la Commission Améliorations Pastorales. Il était assisté des membres du Bureau suivants, depuis la salle ou la tribune :

- Pierre Nicolas, vice-président, et président de la Commission Technique,
- Florent Salvi, trésorier, et président de la Commission sur le Devenir des structures pastorales,
- René Jacquin, secrétaire,
- Maurice Bally.

Mme Emmanuelle Ortuno, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoquée, était excusée.

Plus d'un tiers des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour des résolutions a été rappelé par le Président :

- Approbation du rapport moral et du rapport d'activité
- Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice écoulé, des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, et approbation des conventions réglementées
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

Il a été fait lecture des différents rapports et le Président a mis aux voix les résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Résolutions à l'ordre du jour

APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET DU RAPPORT D'ACTIVITE

Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice ecoule, des rapports general et special du Commissaire aux Comptes, et approbation des conventions reglementees

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Extraits des Délibérations

Assemblée Générale du 14 avril 2022 à LA MOTTE D'AVEILLANS

Approbation du rapport moral et du rapport d'activité

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice écoulé, des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, et approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes, déclare approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un résultat excédentaire de 45.532 € et un total de bilan de 516.059 €.

Les administrateurs concernés par les conventions n'ont pas pris part au vote.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Proposition d'affectation du résultat excédentaire de 45.532 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat au fonds associatif.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale valide la nomination pour un nouveau mandat de 6 ans, en tant que titulaire et suppléant, le cabinet LBO AUDIT représenté par madame Emmanuelle ORTUNO.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.



RELEVE DES DECISIONS

Assemblée Générale du 14 avril 2022 à LA MOTTE D'AVEILLANS

APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET DU RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE ECOULE, DES RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ET APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes, déclare approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un résultat excédentaire de 45.532 € et un total de bilan de 516.059 €.

Les administrateurs concernés par les conventions n'ont pas pris part au vote.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Proposition d'affectation du résultat excédentaire de 45.532 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat au fonds associatif.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes SARL LBO Experts (anciennement CALEO) est arrivé à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

Le CA propose à l'AG de nommer pour un nouveau mandat de 6 ans, en tant que titulaire et suppléant, le cabinet LBO AUDIT représenté par madame Emmanuelle ORTUNO – 70 cours Berriat 38000 GRENOBLE.

Le mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale valide la nomination pour un nouveau mandat de 6 ans, en tant que titulaire et suppléant, le cabinet LBO AUDIT représenté par madame Emmanuelle ORTUNO.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Denis Rebreyend clôt l'Assemblée Générale statutaire à 13 h 00.

Elle est suivie d'un apéritif offert par les Alpagistes de Matheysine et une entreprise locale, d'un repas et d'une visite du musée de la Mine Image, offerts par la Communauté de Communes du Grésivaudan.
